

SURVOL DES PROGRÈS

Accroître la représentation
des femmes aux conseils
d'administration canadiens



Condition féminine
Canada

Status of Women
Canada

Canada



Pour obtenir des exemplaires de ce rapport :

Condition féminine Canada
22, rue Eddy, 10^e étage
Gatineau (Québec)

SW21-164/2015F-PDF
978-0-660-02677-0

SURVOL DES PROGRÈS

Accroître la représentation des femmes aux conseils d'administration canadiens

En juin 2014, l'honorable D^{re} K. Kellie Leitch, ministre du Travail et ministre de la Condition féminine, a présenté le rapport *Bon pour les affaires* du Conseil consultatif sur la présence des femmes aux conseils d'administration au sujet des moyens à prendre pour accroître la représentation des femmes aux conseils d'administration des secteurs public et privé.



La ministre Leitch présente le rapport du Conseil consultatif du gouvernement pour la présence des femmes aux conseils d'administration. Juin 2014



30 %

la représentation des femmes
aux conseils d'administration
dans tout le pays

D'ICI 2019

Ce rapport, intitulé **Bon pour les affaires : Plan pour accroître la participation des femmes aux conseils d'administration**, présente des objectifs ambitieux pour les secteurs public et privé du Canada, dont celui de **hausser à 30 % la représentation des femmes aux conseils d'administration dans tout le pays d'ici 2019**. Le rapport présente aussi des **pratiques exemplaires**, qui ont été utilisées avec succès pour favoriser la nomination d'un plus grand nombre d'administratrices.

Le rapport s'appuie sur les **Arguments économiques pour la présence de femmes aux conseils d'administration**, publiés en 2013 par le Conference Board du Canada au nom du Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de la condition féminine. Ce document soulignait l'importance de la mixité des conseils d'administration dans un marché mondial de plus en plus concurrentiel, faisant de celle-ci un enjeu commercial d'importance capitale.

En date d'octobre 2014, près de 20.8% des sièges aux conseils d'administration des entreprises inscrites à l'indice boursier canadien sont occupés par des femmes. (*Catalyst*, octobre 2014).

« *Tout ce que nous faisons [pour augmenter la représentation des femmes], nous le faisons avec une volonté mercantile, afin d'accroître nos bénéfices et notre rentabilité. Je crois d'ailleurs que c'est ce qui assure la durabilité de nos efforts. Je me demande dans quels milieux peuvent bien évoluer les dirigeants qui prétendent ne connaître aucune femme ayant réussi.* » [Traduction]

Michael Cooper, PDG, Dream Unlimited Corp
Globe and Mail, 26 juin 2014

Depuis la publication du rapport du Conseil consultatif, le mouvement pour la mixité a pris de l'ampleur. En 2014, la ministre Leitch a collaboré avec des entreprises sous réglementation fédérale et des entreprises figurant au palmarès du *Financial Post* (FP500). Elle a reçu d'elles un bon accueil; en effet, bon nombre ont souscrit aux recommandations du Conseil consultatif et communiqué leurs **pratiques exemplaires**.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL : DONNER L'EXEMPLE

La ministre Leitch a saisi toutes les occasions pour promouvoir la mixité des conseils d'administration dans différentes régions du pays et souligner l'importance de cet enjeu, et ce, tant dans ses allocutions devant les chefs des grandes entreprises du Canada que dans ses rencontres avec des filles et des jeunes femmes amorçant à peine leur carrière.

Le gouvernement du Canada a de plus lancé la campagne **Mon expérience, sa réussite – Accompagnez-la vers le succès**, qui montre bien la valeur du mentorat ainsi que du marrainage et du parrainage pour celles qui aspirent à siéger aux conseils d'administration. La campagne encourage les chefs de file de tous les domaines à faire la différence dans la carrière d'une femme **en s'engageant** à l'accompagner vers le succès – que ce soit à titre de marraine ou parrain ou, encore, dans le cadre d'un mentorat.

MON EXPÉRIENCE, SA RÉUSSITE
ACCOMPAGNEZ-LA
VERS LE SUCCÈS

Faites comme moi,
engagez-vous dès
maintenant!

#MonExpérienceSaRéussite

ISABELLE HUDON
Chef de la direction, Québec,
et vice-présidente principale,
solutions clients, Financière Sun Life

JOELLE (JOEY) ADLER
Présidente et ancienne chef de la
direction, Diesel Canada Inc.

RON CLOSE
Chef de la direction et
administrateur à la retraite

JENNIFER REYNOLDS
Présidente et chef de la direction,
Women in Capital Markets



36 %
DES NOMINATIONS
PAR DÉCRET
EN 2014

L'importance d'une représentation paritaire des femmes et des hommes dans la gouvernance ne se limite pas au secteur privé. De fait, le gouvernement du Canada s'est donné pour priorité de renforcer la parité dans les postes faisant l'objet de nominations par décret. Il a d'ailleurs déjà surpassé l'objectif recommandé par le Conseil consultatif, les femmes ayant obtenu environ **36 %** des nominations par décret en 2014, ce qui représente une hausse de plus de 6 % par rapport à 2012.

En 2014, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a modifié ses règles de déclaration pour enchâsser le principe « se conformer ou s'expliquer », obligeant les entreprises à publier annuellement la représentation des femmes au sein de leur conseil d'administration. La plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux ont fait de même.

Afin d'appuyer les efforts de ses homologues provinciaux et territoriaux, le gouvernement du Canada a donc annoncé dans son **Plan d'action économique de 2015** qu'il modifierait la **Loi canadienne sur les sociétés par actions** pour y enchâsser le même principe, dans le but de promouvoir la mixité aux conseils d'administration des entreprises ouvertes.

TRAVAILLER AVEC DES PARTENAIRES POUR FAVORISER LE CHANGEMENT

La participation des diverses parties intéressées est essentielle à l'augmentation de la présence des femmes aux conseils d'administration.



Un certain nombre d'organismes de premier plan au Canada défendent le principe de la parité aux conseils d'administration, notamment Catalyst Canada, le Conseil canadien de la diversité administrative et le Réseau des femmes exécutives.

Par son **accord**, **Catalyst** continue d'inciter les sociétés FP500 à rehausser le pourcentage global de sièges occupés par des femmes aux conseils d'administration; il vise une représentation de **25 % d'ici 2017**. Les signataires de l'accord incluent maintenant une première entreprise minière, Goldcorp Inc., et d'autres sociétés en vue continuent de s'ajouter.

« La mixité des conseils d'administration contribue à l'amélioration des résultats commerciaux et renforce la compétitivité économique du Canada. Nous encourageons les entreprises de tous les secteurs industriels à se doter de stratégies et plans d'action afin de favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans leur organisation. » [Traduction]

Chuck Jeannes, président et chef de la direction, Goldcorp Inc.

Le **30 % Club**, une excellente initiative britannique, a maintenant son volet canadien. Elle est présidée par Spencer Lanthier, ancien président du conseil d'administration de la Banque du Canada, qui a reçu le mandat d'inviter les présidents, présidentes et chefs de la direction d'entreprises canadiennes à se joindre au club et à souscrire à la mixité des conseils d'administration.

Catalyst et le **Conseil canadien pour la diversité administrative** produisent tous deux des listes de femmes prêtes à siéger aux conseils d'administration et offrent aussi des programmes d'accompagnement (mentorat et marrainage ou parrainage).

De plus, un certain nombre d'agences de recrutement de cadres ciblant les femmes ont vu le jour au cours des dernières années. Elles contribuent à valoriser le savoir-faire des dirigeantes d'entreprise.

REGARD SUR L'AVENIR

Beaucoup d'activités ont été lancées afin de promouvoir une plus grande parité hommes-femmes aux conseils d'administration au Canada. L'élan qui en résulte aidera à porter la représentation des femmes à 30 % d'ici 2019, comme il a été recommandé. Les chefs de file du milieu des affaires savent qu'il est temps de passer à l'action pour augmenter la représentation des femmes, d'autant plus que la plupart des instances au pays ont déjà adopté le principe « se conformer ou s'expliquer » ou sont en voie de le faire.

